

Lettre d'information aux parents / année scolaire 2022-2023

des enfants qui fréquentent les services municipaux « Enfance-Jeunesse » : Accueil Périscolaire - Pause méridienne (Restaurant Scolaire) - Accueil de Loisirs Mercredis & Vacances Scolaires

À CONSERVER

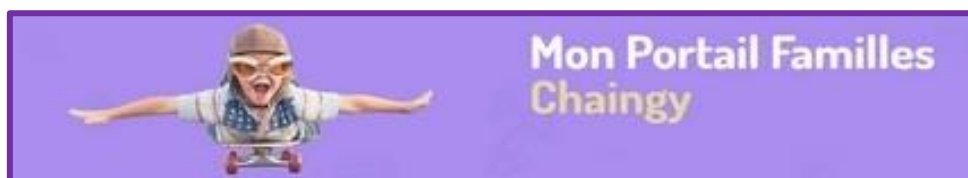
Documents à fournir en Mairie pour toute nouvelle inscription :

- Fiche de renseignements complétée et signée *
- Fiche sanitaire de liaison complétée et signé *
- Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire pour l'année 2022-2023

* documents vierges déjà transmis ou disponibles en Mairie ou sur <https://chaingy.portail-defi.net/infos-pratique/document/>

Règlement par **prélèvement automatique** (mandat de prélèvement SEPA à retourner en Mairie accompagné d'un RIB) ou à effectuer en Mairie par **chèques ANCV** (ALSH vacances), par **chèque CESU** (Périscolaire et ALSH pour les enfants de moins de 6 ans) ou en ligne par **Carte Bancaire** sur le Portail Familles chaingy.portail-defi.net

Ouverture des inscriptions à partir du mercredi 6 juillet 2022 sur le « Portail Familles »
chaingy.portail-defi.net : lien direct disponible sur la page d'accueil du site www.chaingy.fr.



Sur le « Portail Familles », vous avez la possibilité d'effectuer vos demandes de créations ou de suppressions d'inscriptions pour vos enfants, en respectant les délais (mentionnés à chaque rubrique ci-dessous), de consulter vos factures et reçus de règlements, d'effectuer vos paiements en ligne par carte bancaire via TIPI (Titre Payable par Internet) et de mettre à jour les informations concernant vos enfants et votre famille (changement d'adresse, de numéro de téléphone, de personnes autorisées à récupérer votre enfant, autorisation de rentrer seul, fiche sanitaire, mise à jour des vaccins...).

Toutes les demandes d'inscription ou d'annulation effectuées sur le Portail Familles sont systématiquement confirmées par mail une fois validées par nos services. Si vous ne recevez pas de mail de confirmation concernant vos demandes, c'est que celles-ci restent dans votre « panier » et ne nous parviennent pas pour validation (**attention à bien valider les demandes « ajoutées au panier » lors de la 4^{ème} étape « Résumé »**).

Si vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire sur le « Portail Familles » vous pouvez effectuer vos demandes par mail aux adresses mentionnées ci-dessous **en respectant les délais indiqués**.

Accueil Périscolaire

Toute inscription ou annulation devra s'effectuer au plus tard **48 heures ouvrables avant la date de présence ou d'absence**. En cas d'absence pour maladie, **prévenir entre 7h00 et 8h00** pour l'accueil du matin et **avant 16h15** pour l'accueil du soir :

periscolaire.chaingy@orange.fr ou 02.19.13.04.27

Renseignements complémentaires et tarifs : voir règlement intérieur téléchargeable sur <https://chaingy.portail-defi.net/infos-pratique/document/>

Restaurant Scolaire (Pause Méridienne)

Toute inscription ou annulation devra s'effectuer au plus tard **48 heures ouvrables avant la date de présence ou d'absence**. En cas d'absence pour maladie, **prévenir avant 9h00** :

resto@chaingy.fr ou 02.38.46.67.19 (répondeur)

Renseignements complémentaires et tarifs : voir règlement intérieur téléchargeable sur <https://chaingy.portail-defi.net/infos-pratique/document/>

Accueil de Loisirs (mercredis en période scolaire)

L'accueil de loisirs sera ouvert tous les mercredis en période scolaire (sauf si mercredi férié) :

- en **journal** (de 9h00 à 17h00),
- ou en **demi-journal** (de 9h00 à 13h30 ou de 11h15 ou 11h45 à 17h00),

avec possibilité d'arrivée échelonnée de 7h30 à 9h00 et de départ échelonné de 17h00 à 18h30 (sans surcoût). Le repas sera compris dans la journée ou la demi-journée d'inscription.

Toutes les inscriptions ou annulations devront être effectuées une semaine à l'avance

(au plus tard le mardi soir de la semaine précédente)

alsh.chaingy@orange.fr ou au 02.19.13.04.27

Renseignements complémentaires et tarifs : voir règlement intérieur téléchargeable sur <https://chaingy.portail-defi.net/infos-pratique/document/>

Accueil de Loisirs (vacances scolaires)

Les inscriptions se font à la **semaine** (ou à la période : comme indiqué ci-dessous) dans la limite des places disponibles et sont à effectuer directement sur le « Portail Familles » **avant les dates limites d'inscriptions** mentionnées ci-dessous :

alsh.chaingy@orange.fr ou au 02.19.13.04.27

↓ DATES LIMITES D'INSCRIPTIONS ↓

	Inscription sur le Portail Familles à partir du	Date limite d'inscription sur le Portail Familles :
Vacances		
<i>TOUSSAINT</i> - 1 ^{ère} semaine du 24 au 28 octobre 2022 (5 JOURS)	Lundi 19 septembre 2022	Vendredi 07 octobre 2022
<i>TOUSSAINT</i> - 2 ^{ème} semaine Le lundi 31 octobre 2022 (1 JOUR)		
<i>TOUSSAINT</i> - 2 ^{ème} semaine du 02 au 04 novembre 2022 (3 JOURS)		
<i>NOËL</i> - 2 semaines et 1 jour du 19/12/2022 au 02/01/2023	FERMÉ	
<i>HIVER</i> - 1 ^{ère} semaine du 13 au 17 février 2023 (5 JOURS)	Lundi 09 janvier 2023	Vendredi 27 janvier 2023
<i>HIVER</i> - 2 ^{ème} semaine du 20 au 24 février 2023 (5 JOURS)		
<i>PRINTEMPS</i> - 1 ^{ère} semaine du 17 au 21 avril 2023 (5 JOURS)	Lundi 13 mars 2023	Vendredi 31 mars 2023
<i>PRINTEMPS</i> - 2 ^{ème} semaine du 24 au 28 avril 2023 (5 JOURS)		
<i>ÉTÉ</i> - du 10 au 13 juillet 2023 (4 JOURS)	Lundi 03 avril 2023	Vendredi 02 juin 2023
<i>ÉTÉ</i> - du 17 au 21 juillet 2023 (5 JOURS)		
<i>ÉTÉ</i> - du 24 au 28 juillet 2023 (5 JOURS)		
<i>ÉTÉ</i> - du 31 juillet au 04 août 2023 (5 JOURS)		
<i>ÉTÉ</i> - 2 semaines du 07/08/2023 au 18/08/2023	FERMÉ	
<i>ÉTÉ</i> - du 21 au 25 août 2023 (5 JOURS)	Lundi 03 avril 2023	Vendredi 02 juin 2023
<i>ÉTÉ</i> - du 28 août au 01 septembre 2023 (5 JOURS)		

Exceptionnellement, pour les familles n'ayant pas la possibilité d'accéder à leur « Espace Famille » via internet, vous pouvez contacter directement le service Enfance-Jeunesse de la Mairie au **02.38.46.67.16** avant les dates limites d'inscriptions.

Les **inscriptions hors délais** pourront être prises en compte en fonction des places encore disponibles et seront majorées de 10 € par enfant, pour la semaine.

Toute **annulation d'inscription**, à la semaine (ou à la période : comme indiqué ci-dessus), sera possible au plus tard 1 semaine après la date limite d'inscription pour les petites vacances et 2 semaines pour les vacances d'été. **Faute de quoi la présence de l'enfant sera facturée.**

Renseignements complémentaires et tarifs : voir règlement intérieur téléchargeable sur <https://chaingy.portail-defi.net/infos-pratique/document/>

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS DU CALENDRIER SCOLAIRE